



METZ MÉTROPOLE  
EUROMÉTROPOLE DE METZ  
MAISON DE LA MÉTROPOLE ■ 1 Place du Parlement de Metz ■ CS 30353 ■ S7011 METZ CEDEX 1  
T. 03 87 20 10 00 ■ F. 03 57 88 32 68 ■ eurometropolemetz.eu

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 26*	Absent(s) excusé(s) : 25	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 5
---	-----------------------------	---------------------------	-----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 18 septembre 2024

Vote(s) pour : 31

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

\* article L. 2131-11 du CGCT, les conseillers intéressés ont quitté la séance et n'ont pas été comptabilisés dans le quorum

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Mardi 24 septembre 2024,**

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2024-09-24-BD-34 :

**Avenant à la convention financière 2023 relative au programme d'assainissement entre la Régie HAGANIS et l'Eurométropole de Metz.**

Rapporteur : Monsieur Antoine DORR

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le programme prévisionnel 2023 de la convention financière relative au programme d'assainissement entre la Régie HAGANIS et l'Eurométropole de Metz.

CONSIDERANT que l'exercice de la compétence « Assainissement » demande les moyens budgétaires nécessaires à l'amélioration, au renouvellement et à l'extension des réseaux d'évacuation des eaux pluviales sur son territoire,

CONSIDERANT l'intérêt de coordonner et de regrouper l'ensemble des opérations programmées en 2023 sur le réseau unitaire avec la Régie HAGANIS,

DECIDE de valider l'avenant à la convention ci-annexé,

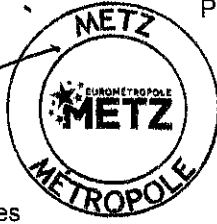
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer avec la Régie HAGANIS l'avenant à la convention financière 2023.

Metz, le 25 septembre 2024

Le Secrétaire de séance

\_\_\_\_\_

Pascal GAUTHIER  
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT



## **Avenant n° 1 à la Convention financière relative au programme d'assainissement pour l'année 2023 - Réseaux d'eaux usées et pluviales ou unitaires**

Entre

**Metz Métropole** dont le siège social se situe 1, place du parlement de Metz – CS 30353 – 57011 METZ cedex 1, représentée par son Président, Monsieur François GROSDIDIER, autorisé par Délibération du Bureau Métropolitain en date du 24 septembre 2024, d'une part,

Et

**La Régie HAGANIS** dont le siège social se situe Rue du Trou aux Serpents à METZ, représentée par Monsieur Daniel SCHMITT, Directeur Général, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du 18 janvier 2023 d'autre part,

**Vu** la convention signée le 21 mars 2023 entre la Régie HAGANIS et Metz Métropole,

### **ARTICLE 1 – ENVELOPPE FINANCIERE - DELAIS**

Le projet de programme d'investissement pour l'année 2023 s'élevait à un montant de 598 000 € TTC avec un début d'exécution de travaux avant le 30 septembre 2023 et une réalisation sur 2023 et 2024, le tout devant être soldé avant le 30 septembre 2024.

En raison des résultats d'appels d'offres au-dessus des montants prévisionnels, la dernière actualisation au 1<sup>er</sup> août 2024 porte le montant prévisionnel de la convention 2023 à 719 106,33 € TTC (+ 121 106,33 €).

A l'exception de ces modifications, les autres articles de la convention demeurent inchangés.

Metz Métropole  
Pour le Président  
Le Vice-Président Délégué

Le Directeur Général d'HAGANIS

François CARPENTIER  
Maire de CUVRY

Daniel SCHMITT

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20240924-2024-09-DB34-DE

**Numéro de l'acte :** 2024-09-DB34  
**Date de décision :** mardi 24 septembre 2024  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Avenant à la convention financière 2023 relative au programme d'assainissement entre la Régie HAGANIS et l'Eurométropole de Metz  
**Classification :** 1.4 - Autres types de contrats  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 29/09/2024  
**Numéro AR :** 057-200039865-20240924-2024-09-DB34-DE  
**Document principal :** 99\_DE-34.pdf

#### Historique :

26/09/24 17:20	En cours de création	
26/09/24 17:22	En préparation	Catherine DELLES
29/09/24 09:39	Reçu	Catherine DELLES
29/09/24 09:40	En cours de transmission	
29/09/24 09:42	Transmis en Préfecture	
29/09/24 09:49	Accusé de réception reçu	